YERRES

Bibliothèque Municipale
N°tél : 01.69.49.76.75
N/ Réf. : NDA/DB/HJ

DECISION N° 2000/354

OBJET : Contrat de maintenance du matériel informatique de la Bibliothèque Municipale, avec la société ORPEA.

Le Député - Maire de la Commune d'Yerres,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L 2122-22 et L 2122-23,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 29 juin 1995, complétée par celles du 27 juillet 1995 et 26 novembre 1997, portant délégation au Maire pour traiter certaines affaires de gestion courante visées à l'article L 122-20 du Code des Communes,

CONSIDERANT la nécessité de confier la maintenance du matériel informatique (à l'exclusion de l'assistance système et du modem de télé maintenance) de la Bibliothèque Municipale à la Société ORPEA, située à Yerres (91), 69, rue Jean Legrand.

DECIDE

DE signer un contrat de maintenance du matériel informatique avec la société ORPEA., située à Yerres (91), 69, rue Jean Legrand, à compter du 1er janvier 2001, pour une durée d'un an.

DIT que les honoraires correspondants, au titre de l'exercice 2001, s'élèvent à hauteur de 19 700 F HT, soit 23 561,20 F TTC.

DIT que les crédits seront inscrits au budget de la commune, exercice 2001, fonction 3, sous-fonction 321, article 6 156 - 1.

Fait à Yerres, le 20 décembre 2000

REÇU LE
26 DEC. 2000

Le Député - Maire

Nicolas DUPONT - AIGNAN

HÔTEL DE VILLE
60 RUE CHARLES DE GAULLE - 91335 YERRES CÉDEX - TÉL. : 01 69 49 76 00 - FAX : 01 69 48 63 98
TOUTE CORRESPONDANCE DOIT ÊTRE ADRESSÉE À MONSIEUR LE DÉPUTÉ-MAIRE